



**Séance du 2 février 2023  
du Conseil commun de la Fonction publique**

—  
**Déclaration liminaire de la CGT**

Monsieur le Ministre,

Au nom de la CGT, quelques mots en complément de la déclaration unitaire.

La CGT souligne tout d'abord combien est immense et entière la responsabilité du Président, du gouvernement, de sa minorité parlementaire et du grand patronat dans l'état de tension du pays.

Le gouvernement va devoir finir par comprendre que le monde du travail et plus largement la population n'acceptent pas et n'accepterons pas de perdre deux ans de droit à la retraite au nom des intérêts du capital et en raison de l'entêtement d'un homme obsédé par lesdits intérêts, comme il l'est par la trace qu'il laissera dans l'Histoire.

Minoritaire au Parlement, le gouvernement l'est aussi dans l'opinion, comme le démontre le rejet persistant et grandissant du projet de réforme des retraites, et comme en atteste le soutien tout aussi persistant et grandissant au processus de mobilisation qui continue de se développer.

Au lendemain de la journée du 31 janvier, la CGT dénonce la communication gouvernementale relative à une estimation des chiffres de grévistes dans la Fonction publique en milieu de journée, chiffres qui sont bien évidemment aussitôt repris par les médias dominants. Nous affirmons que cette estimation est totalement fantaisiste et invérifiable. Nous réitérons notre demande de transparence sur sa méthode de construction tout comme notre demande de mise au point d'un outil objectif de mesure du taux de grévistes dans la Fonction publique.

Nous condamnons l'utilisation à des fins politiques de messageries personnelles d'agents de l'Etat et l'instrumentalisation dans ce cadre du fichier Ensap.

S'agissant des salaires, nous vous demandons la convocation en urgence d'une conférence salariale consacrée aux indispensables et urgentes mesures générales qui doivent être prises. Une nouvelle phase d'austérité salariale aurait des effets ravageurs pour le service public. L'intérêt général commande que le gouvernement réponde à l'urgence salariale. La valeur du point d'indice doit sans délai être fortement augmentée ! Nous relevons que la notion même de point d'indice est absente de votre propos liminaire, ce qui augure mal des intentions du gouvernement.

Plus largement, nos missions, sur les trois versants de la Fonction publique, doivent faire l'objet d'un choc budgétaire permettant de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Le manque de personnel qualifié et formé met en difficulté les professionnels dans l'exercice de leurs missions au quotidien. Il est urgent de revaloriser les carrières, d'établir des plans de formation et de recrutement dans tous les secteurs qui le nécessitent, avec un suivi local et national associant les organisations syndicales

La résorption de l'emploi précaire et des CDD doit aussi être une priorité, d'autant que le recours large à ce type de contrats dans une période où les effectifs sont tendus est une aberration.

S'agissant enfin de l'agenda social, nous vous redisons notre disponibilité en particulier pour un cadre de négociation relatif aux carrières et à la rémunération. Un tel cadre doit inclure la définition de mesures concrètes et ambitieuses pour la conquête de l'égalité professionnelle femmes hommes. Nous avons bien écouté votre introduction et constatons que le terme carrières en est absent. Les carrières doivent pourtant impérativement être au cœur d'un tel chantier.

Notre disponibilité étant rappelée, nous vous redisons que le conflit social actuel, découlant de l'entêtement gouvernemental, ne permet pas d'engager sereinement des discussions. Nous vous mettons en garde contre toute tentation d'instrumentaliser l'agenda social Fonction publique à des fins liées au projet de réforme des retraites.

Etre responsable aujourd'hui, c'est retirer le projet de retraite à 64 ans aussi minoritaire que régressif, et c'est ouvrir des négociations pour enfin répondre aux revendications largement majoritaires dans la Fonction publique et dans le pays.